



BIEN ÉLAGUER AUJOURD'HUI, C'EST MOINS DE COUPURES DEMAIN

3 mètres

Restez à bonne distance





CONTRE LES COUPURES, À VOUS DE COUPER !

Un élagage régulier sur votre propriété permet de réduire le risque de coupure causé par des chutes d'arbres et de branches qui sont accentuées lors des vents violents (notamment lors d'une tempête ou d'un cyclone).

Lorsque vos arbres sont proches d'une ligne électrique ou qu'ils sont trop hauts, faites appel à des professionnels de l'élagage !



TOUS ENGAGÉS !

La prise en charge financière des travaux d'élagage aux abords des lignes aériennes Moyenne Tension (15 000 volts) et Basse Tension (400 Volts) dépend de leur positionnement et du terrain qu'elles surplombent.



QUI FAIT L'ÉLAGAGE ?

SITUATION DE L'ARBRE	POSITION DE LA LIGNE	RESPONSABILITÉ
Chez moi	Sur la voie publique	Propriétaire de l'arbre ⁽²⁾
Chez moi	Chez moi	EDF ⁽¹⁾
Sur la voie publique	Sur la voie publique	EDF ⁽¹⁾

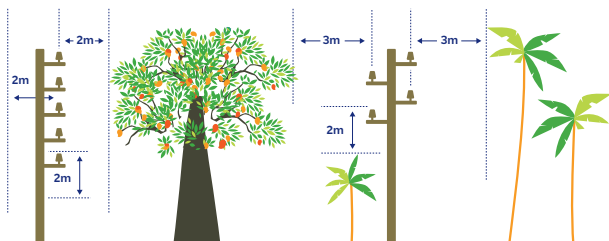
(1) Le propriétaire doit permettre l'accès à la zone d'élagage.

(2) Il pourra réaliser des travaux lui-même ou par une entreprise agréée, à condition d'avertir EDF qui donne toutes les instructions et conseils utiles pour réaliser ses travaux en toute sécurité (le propriétaire doit envoyer une demande à sei-reunion-are-dict@edf.fr)

DISTANCES MINIMALES ENTRE LA VÉGÉTATION ET LES LIGNES

Les distances varient selon les types de lignes

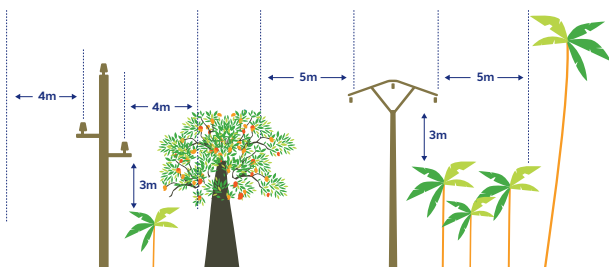
RÉSEAUX BASSE TENSION (\leq à 1000volts)



En agglomération

Hors agglomération

RÉSEAUX HAUTE TENSION (\leq à 50kV)



Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

POUR EN SAVOIR PLUS,
SCANNEZ LE QR CODE



TOUS PROTÉGÉS !

Ne touchez jamais une branche ou un objet en contact ou très proche d'une ligne électrique. Restez impérativement à plus de 3 mètres de tout câble électrique.

Toute personne constatant un arbre qui menace de tomber sur une ligne électrique ou un câble électrique tombé au sol doit prévenir le plus rapidement possible EDF à La Réunion au 0 800 333 974 (7/7 et 24h sur 24h).



Il ne faut en aucun cas s'approcher ou toucher un câble tombé à terre en raison des risques d'électrocution.



Ne touchez jamais :

- Une branche tombée sur une ligne électrique.
- Une branche qui surplombe une ligne électrique.
- Un arbre en contact ou près d'une ligne électrique.



Dans votre propriété, en cas de besoin, facilitez l'accès à vos arbres aux entreprises d'élagage et de nettoyage habilitées par EDF. Si vous souhaitez élaguer vous-même, il conviendra de se rapprocher de votre agence EDF afin d'obtenir un accord préalable et de s'informer sur les mesures de prévention et les distances de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques.



Si vous constatez une situation anormale, telle que des branches trop proches des lignes, rapprochez-vous de votre agence EDF qui évaluera la situation et le risque associé. (Prise en charge selon le positionnement de l'arbre et de la ligne).



Dans tous les cas, évitez les manutentions d'échelles ou d'outils (échenilloirs, croissants, scies, à long manche ...) à proximité des lignes électriques, en raison des risques d'électrocution.



EDF à La Réunion
Systèmes Énergétiques Insulaires
14 rue Sainte-Anne
97400 Saint-Denis

RCS Paris 552 081 317
Capital social : 2 084 365 041 €

Origine 2022 de l'électricité à La Réunion :
38% renouvelables (dont 21% hydraulique,
9% photovoltaïque/éolien, 8% bioénergie),
19% charbon et 43% fioul.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !